**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 19 novembre 2012** **n° 14** 

**RAPPORTEUR : Madame Isabelle ENON**

**<u>OBJET</u> : Soutien financier au Comité des fêtes de l'Ormois pour leur participation à l'organisation de l'Eté Châtelleraudais 2012**

*Mesdames, Messieurs,*

*Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération travaille à multiplier les animations en période estivale dans les communes. L'opération de l'"Eté châtelleraudais" s'inscrit au cœur de sa politique touristique, et vient conforter l'attractivité du territoire châtelleraudais. Cette année, quelques-unes des opérations liées à l'évènement "Jours de Vienne" s'y sont greffées, comme celle du Comité des fêtes de l'Ormois, commune des Ormes.*

* * * * *

**VU** l'article 3 alinéa I – 1.2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence actions de développement économique d'intérêt communautaire, notamment touristique,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°14 du bureau communautaire du 21 mai 2012, soutenant financièrement l'organisation de l'Eté châtelleraudais,

**CONSIDERANT** que la volonté de la communauté d'agglomération est de soutenir les structures associatives et les collectivités participant à l'animation de l'Eté Châtelleraudais 2012,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer la subvention supplémentaire suivante, pour un montant total de 405,00 €

**<u>* Opération Jours de Vienne 2012</u>**

| ORGANISME | PROPOSITION | DATE | SUBVENTION PROPOSÉE EN € |
|---|---|---|---|
| Comité des fêtes Ormois | Prêt des costumes des saynètes pour l'opération "Châtellerault, port commercial" | 26/08/12 | 405 |

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ces dossiers.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 95.10 / 6574 / 4400.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 22/11/12, n° 7731
Publié au siège de la CAPC, le 20/11/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM